

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

La demande de renseignements est une *forme courtoise de la demande d'explications écrites* qui est adressée à une personnalité (Gouverneur, Préfet, Sous-Préfet, Directeurs Généraux, Directeurs de l'Administration centrale). Elle se présente sous la forme d'une correspondance. Sa forme courtoise ne lui enlève ni son caractère impératif, ni celui de la précision et de la concision.

La demande de renseignements doit être signée par le Chef de Mission.